



Non licenciée suite inaptitude définitive déclarée

Par **chub**, le **29/08/2009** à **15:57**

Bonjour, rn rn J'ai été déclarée inapte définitivement (acharnement moral) le 22 juin et devait être licenciée au plus tard le 22 juillet. rn J'ai dû faire une LRAR à mon employeur en lui précisant qu'il avait l'obligation de me licencier et donc qu'il me doit le maintine de salaire. rn rn Etant toujours en arrêt maladie, il me devait un complément de salaire à partir du 23 juillet. rn rn Je n'ai pas de nouvelles de lui et n'ai pas reçu mon bulletin de paie du mois de juillet!! rn rn Le médecin conseil de la CPAM me laisse encore un peu de temps pour récupérer de cette affaire mais lorsque je ne serai plus en arrêt, je ne serai pas payée du tout. rn rn J'ai fais des recommandés pour chaque problème sans réponse. rn rn J'ai demandé une requête au Greffe et doit la remplir. rn L'inspection du travail me conseille de demander directement un jugement; le conseil des Prud'hommes est à fin d'année en délai. rn rn Pouvez-vous me conseiller car j'aimerais pouvoir m'inscrire rapidement au Pôle Emploi? rn rn Peux-t-on faire une demande en référé pour que soit déclaré mon licenciement afin de me libérer rapidement et passer ensuite en jugement pour le non respect du délai de licenciement, salaire etc...? rn rn Merci de vos réponses rapides car comme toute personne qui a un problème, je suis pressée de savoir quoi faire!! rn La perspective de rester sans salaire pendant 4 ou 5 mois met une pression à la maison!! rn rn Slts, rn rn chub